

Alors que plusieurs pays ouest-africains affichent leur volonté de promouvoir l'implantation de ranchs d'élevage sur leur territoire, la question fait de plus en plus débat. Symbole pour certains d'un élevage moderne et hautement performant, le ranching reste, pour d'autres, un sujet d'inquiétudes et d'interrogations : de quoi s'agit-il exactement ?

1. Origine et fondements du ranching

Le *ranching* est une invention nord-américaine qui connut son apogée au cours du 19^e siècle dans les grandes plaines de l'ouest². Au départ, les ranchs de bovins sont ouverts (*open range ranches*). Les *ranchers* bénéficient seulement de droits d'usage sur les parcours, mais ils détiennent un accès exclusif aux points d'eau. Souvent risquée³, la transhumance est une nécessité pour échapper aux rigueurs de l'hiver au nord et à la sécheresse estivale au sud. Éliminant la concurrence des petits éleveurs, les ranchs deviennent immenses, aux mains de « barons de la viande ». En 1885, seulement 35 de ces barons contrôlaient 8 millions ha de pâturage et détenaient 1.5 million de têtes de bovins. Parmi eux, le célèbre Charles Goodnight illustre les fondements du *ranching* et les clefs de son succès : un accès aux marchés, de vastes espaces, une main-d'œuvre abondante, des animaux résistants et une grande mobilité des troupeaux.

Originaire du Texas, Goodnight se lance dans le *ranching* en 1856 afin de tirer parti des marchés liés à l'exploitation minière du Wyoming. Pour se garantir de l'espace, il met au point une méthode originale (*crazy quilt*), qui consiste à acheter en grand nombre des petits lopins de terre sans véritable valeur, mais dont la dispersion lui assure indirectement le contrôle de vastes territoires. En croisant le bovin texan à longues cornes avec la race anglaise Hereford, il produit un gabarit à la fois lourd et endurant. Pour conduire les troupeaux, il emploie une armée de *cowboys*. Conscient des progrès du transport ferroviaire⁴, il innove dans le convoyage de longue distance en ouvrant des pistes sur des distances considérables qui rejoignent les lignes de chemin de fer⁵. Pour faciliter le ravitaillement pendant les voyages, il invente les chariots bâchés (*chuck-wagons*) véritables cantines ambulantes. Enfin, il fonde une puissante association d'éleveurs (*Panhandle Stock Association*) qui viendra à bout des vols organisés de bétail.

Mais le tournant du 20^e siècle marque le déclin du *ranching*. Inventée en 1874 par un fermier de l'Illinois, la clôture en fil de fer barbelé parcellise les parcours d'élevage et favorise l'installation de colons agricoles qui entrent en conflit avec les *ranchers*. La réduction des pâturages entraîne une surcharge animale qui se traduit par des pertes de productivité du cheptel. Enchaînant coup sur coup des étés torrides et des hivers glaciaux, les années 1885-1887 provoquent une hécatombe parmi le bétail et poussent de nombreux *ranchers* à la faillite. La grande sécheresse de 1936-1938 et la dépression économique porteront le coup final. Il faut attendre les années d'après-guerre pour assister à un renouveau du *ranching*, mais sous d'autres formes. Les ranchs américains s'intègrent de nos jours dans de puissantes filières agroalimentaires et servent le plus souvent de centres d'engraissement liés à des compagnies spécialisées dans l'aliment-bétail ou la conserverie.

Le *ranching* s'est étendu aux plaines semi-arides de l'ouest du Canada où son essor était directement lié au marché de consommation engendré par la ruée vers l'or, ainsi qu'à l'arrivée du chemin de fer qui permit à partir de 1880 d'acheminer le bétail jusqu'aux ports de l'est pour l'exporter en Grande-Bretagne. De la même façon, le *ranching* s'est développé dans d'autres zones arides, peu peuplées et sans véritable concurrence provenant de l'agriculture : centre de l'Australie (bovins, ovins), pampa en Argentine (où de grandes fermes d'élevage se sont implantées dès le 18^e siècle). On trouve également des ranchs dans certains pays où une politique volontariste d'exportation a primé sur un souci d'équité foncière ou de partage des richesses : Afrique australe, Brésil (grâce, entre autres, aux défrichements dans la forêt amazonienne). Fondamentalement conçu pour permettre une production à grande échelle, le *ranching* a permis à tous ces pays de se hisser aux premiers rangs des exportateurs de viande dans le monde.

1. La présente note a été élaborée dans le cadre du Programme BRACED financé par UK-Aid, en co-production avec l'équipe PRAPS du CILSS. Toutefois, les idées et opinions présentées ici n'engagent que les auteurs.
2. Historiquement, l'expansion du ranching dans l'ouest américain est liée à l'extermination des bisons sauvages et au confinement des populations autochtones dans des réserves.
3. Dans un récit, un *cowboy* du nom de W. Penil rapporte que pendant l'un de ces voyages une tempête tua le tiers du troupeau, tandis qu'il se fit voler 58 chevaux. Il ne trouva pas d'eau potable sur son chemin. Lorsqu'il traversa le désert de l'Utah, il fut contraint de boire le sang des chevaux, avant de pouvoir arriver à destination.
4. En 1877, un industriel de Chicago mit aussi au point des wagons de train réfrigérés permettant d'acheminer la viande à travers le pays.
5. Par exemple, le *Goodnight-Loving Trail* partait de l'ouest du Texas pour rejoindre au sud le Nouveau Mexique et, au nord, les voies de chemin de fer de Denver, dans le Colorado.

2. Les ranchs en Afrique de l'Ouest : une histoire ancienne

Le concept de ranch en Afrique de l'Ouest se décline sous des formes et des appellations variées, selon l'objectif, le mode d'implantation ou le système de gestion. Quatre configurations tendent à dominer.

Les ranchs (ou stations) de recherche. Créés par les États, leur principal objectif vise l'amélioration génétique des races locales (parfois croisées avec des races exotiques), afin d'accroître leurs performances. En Côte d'Ivoire (RCI), le ranch de Toumodi (16 000 ha) a été établi dans les années 1960 pour la multiplication de bovins N'Dama. Au Bénin, le ranch de Samiondji (5 000 ha) a été implanté en 1975 pour la conservation de la race bovine lagunaire. Dans le nord du Ghana, le ranch de Pong Tamale a travaillé simultanément sur les petits ruminants et le zébu ouest-africain à courtes cornes. En zone sahélienne, le ranch de Toukounous au Niger (45 000 ha) se consacre depuis 1954 à l'amélioration génétique du zébu Azawak. Après la sécheresse de 1973, cette stratégie s'est poursuivie avec la mise en place de Centres Secondaires de Multiplication⁶ qui se sont aussi intéressés au zébu Bororo et à la race taurine Kouri du Lac Tchad. Au Mali, le ranch de Niono (11 000 ha) s'est investi à partir de 1960 dans l'étude des zébus maure et peul.

Les ranchs de réélevage. Ce type de *ranching* (Doli au Sénégal, Ekrafane au Niger, Ouadi-Rimé au Tchad) s'est imposé dès les années 1960 comme moyen d'augmenter la production de viande bovine destinée au marché local ou à l'exportation régionale. Très intégré à la filière, le mode de fonctionnement est simple : acheter de jeunes animaux (par exemple, des veaux d'un an) auprès des éleveurs « naisseurs » vivant à proximité du ranch, procéder à une embouche longue sur parcours (parfois suivie d'une courte embouche de finition à l'auge), avant la mise en marché finale. Ces ranchs poursuivaient une logique commerciale, tout en cherchant à améliorer l'élevage pastoral où ils s'approvisionnaient : diffusion de thèmes techniques auprès des éleveurs, santé animale et complémentation des troupeaux encadrés. Utilisés parfois comme instrument de régulation des flux commerciaux de viande, ces ranchs étaient généralement liés à des sociétés d'État ou d'économie mixte dont la plupart ont depuis disparu⁷. À une moindre échelle, la formule du réélevage a trouvé un écho dans certains pays côtiers. Au début des années 1970, le Ghana prévoyait la conversion commerciale d'anciens ranchs (Tadzewu, Branam), avec la création de la *Ghana Livestock Company Limited*. Au Nigeria, le ranch d'embouche de Mokwa devait profiter de la mélasse produite par la compagnie sucrière de Jebba.

Les ranchs privés. Moins répandus qu'en Afrique de l'Est ou australe, les plus anciens ranchs privés en Afrique de l'Ouest sont sans doute ceux implantés au Nigeria en 1914 par la compagnie anglaise *African Ranches Limited* qui négocie deux concessions, l'une près de Kaduna (à proximité de la voie ferrée), l'autre dans le Bornou, au nord. Ambitieuse, l'ARL vise un effectif de 70 000 têtes sur 200 000 ha. L'administration anglaise accordera seulement une modeste extension à la compagnie, lui reprochant ses faibles retombées techniques sur le milieu pastoral. Faute d'espace, elle finira par interrompre ses activités. Dans les pays sahéliens, le *ranching* privé a pris surtout la forme d'appropriation de terres pastorales par des individus ou des groupements, grâce à des concessions ou à la privatisation de points d'eau qui leur assure un accès exclusif au pâturage. Même si l'obligation de mise en valeur entraîne des investissements ponctuels, il s'agit plutôt d'une privatisation de l'espace en commun que d'un *ranching* commercial. On trouve aussi quelques ranchs privés en pays côtiers, par exemple en RCI. Enfin, tout amalgame avec les opérations de type *feed lot* doit être évité. À la différence du *ranching* (embouche longue, mobilité du bétail, vastes espaces), la formule du *feed lot* opère généralement à petite échelle et repose sur une embouche courte et à l'auge.

Les « ranchs d'éleveurs ». Relevant souvent d'une politique de sédentarisation, leur implantation repose sur un double postulat. Face à l'extension des terres cultivées, il faut à la fois protéger les ressources pastorales et sécuriser l'élevage, tout en le modernisant. Cette approche constitue le fondement de la politique pastorale du Nigeria avec la création des *grazing reserves* dans les années 1960 ou, plus récemment, avec le projet de « colonies d'élevage ». Les zones pastorales aménagées au titre de la Réforme Agraire et Foncière du Burkina Faso sont un autre exemple. Toutes ces opérations visent à transformer l'élevage traditionnel en offrant plusieurs avantages du *ranching* : clôtures (matérielles ou virtuelles), rotation des pâturages, pare-feux, santé animale, intrants zootechniques. En contrepartie, les éleveurs doivent arrêter la transhumance, appliquer les thèmes techniques, alléger les charges sur les pâturages et vendre davantage d'animaux. Dans les pays confrontés à une violence croissante entre agriculteurs et éleveurs, on considère que ces ranchs sont aussi un moyen de réduire les conflits, tels ceux en cours d'implantation au Ghana (*Afram Plains South District*)⁸. Non sans rappeler les *group ranches* de l'Afrique de l'Est, les ranchs d'éleveurs sont collectifs, plus rarement individuels. L'expérience relatée dans la prochaine section en est d'autant plus instructive.

6. Ibécetène (42 000 ha), Fako (29 000 ha), Sayam (29 000 ha), Bathé (33 000 ha).

7. Par exemple la SERAS (Société d'Exploitation des Ressources Animales du Sénégal, relayée ensuite par la Société de Développement de l'Élevage dans la Zone Sylvio-Pastorale-SODESP, pour gérer le ranch de Doli), la SONERA (Société Nigérienne d'Exploitation des Ressources Animales) ou l'OMBEVI (Office Malien du Bétail et de la Viande).

8. <https://www.modernghana.com/news/900071/cattle-ranch-helping-to-bury-clashes-between-farmers-and-ful.html>

3. Les ranchs d'éleveurs au Sahel : quelles chances de succès ?

Au cours des années 1980, cherchant à moderniser l'élevage et à alléger la pression animale, un projet (Sénégal-Allemagne) clôtura 18 000 ha de parcours dans la zone sylvo-pastorale au nord, autour du forage pastoral de Widou Thiengoli. On attribua à des familles une parcelle grillagée de 500 ha chacune, avec des abreuvoirs desservis par le forage, à partir de canalisations. En retour, les éleveurs devaient maintenir en tout temps des charges animales modérées (entre 10 et 14 ha par UBT selon les parcelles) et, donc, à déstocker régulièrement. Ils devaient aussi rembourser sur 10 ans le coût des installations de base (grillage, abreuvoirs), participer à leur entretien, payer l'aliment-bétail et la taxe sur l'eau. L'expérience fit l'objet d'un suivi rigoureux pendant 12 années qui furent marquées par une alternance de bonnes et de mauvaises saisons. Le bilan final s'avéra très mitigé.

À l'intérieur des parcelles, les pâturages n'étaient pas plus abondants qu'à l'extérieur. En termes de qualité, l'inadéquation constante entre les charges animales et la biomasse disponible (trop d'animaux en mauvaise année, pas assez en bonne année) avait conduit à un appauvrissement de la végétation, notamment au recul

des espèces fourragères les plus nutritives et bien adaptées à la sécheresse. Surprotégés, les troupeaux des parcelles étaient en meilleur état, mais ils devenaient moins résistants à la marche et à la soif. Dans les années de sécheresse, lorsqu'il fallait impérativement les faire transhumner dans des zones de repli, les animaux maigrissaient rapidement et les mortalités étaient fréquentes. Ouvrant des portes discrètes dans les clôtures, les familles installées dans les parcelles finirent par rétablir la mobilité de leurs troupeaux pour continuer de profiter du pâturage communautaire, tout en conservant les avantages d'un espace privé. Les relations entre éleveurs devinrent tendues, les éleveurs des parcelles refusant aux autres l'accès à « leur » pâturage ou points d'eau. Au bout du compte, force fut de reconnaître que, basé sur un arrêt de la mobilité et soumis aux aléas climatiques, le modèle n'offrait pas d'avantages décisifs pour le pastoralisme, tout en introduisant les effets pervers d'une privatisation du pâturage communautaire⁹. Cette privatisation bénéficia surtout aux éleveurs riches et influents qui s'étaient rapidement positionnés au moment de l'attribution des parcelles.

4. Le ranching dans les pays côtiers pour la production de viande : une option réaliste ?

Si l'implantation de ranchs hautement productifs reste difficile dans des milieux sahéliens soumis à des fluctuations climatiques qui imposent tôt ou tard la mobilité du bétail, la formule peut davantage séduire dans les pays côtiers. En effet, la pluviométrie n'y est pas un facteur limitant, les hivernages sont plus longs et la végétation plus abondante. L'option des ranchs modernes (surtout des bovins) s'inscrit aussi dans des politiques volontaristes d'intensification de l'élevage face à une demande en viande croissante. Le fait de produire davantage de viande dans des espaces fixes a aussi – et surtout – l'avantage de réduire les problèmes liés à la mobilité du bétail et tout spécialement aux transhumances transfrontalières pénétrant dans le pays.

Pour pouvoir analyser au niveau macro les implications d'une telle stratégie, on fait donc l'hypothèse que la mobilité est suspendue (en particulier les transhumants étrangers), tandis qu'une autonomie nationale en viande bovine est à atteindre. Ainsi, pour prendre l'exemple de la Côte d'Ivoire, sur la base d'un volume d'abattage annuel d'environ 200 000 bovins répondant à la demande intérieure et d'un taux d'exploitation de 10% par an, il serait nécessaire d'élever 2 millions de têtes dans des ranchs. En fonction d'une capacité de charge dans les pays côtiers de 2 hectares par UBT (qui n'éviterait pas la nécessité d'une complémentation à partir d'aliment bétail

acheté ou de cultures fourragères), il faudrait sécuriser 4 millions d'hectares, soit 40 000 km². Avec une superficie d'environ 325 000 km², on aurait alors besoin de plus d'un dixième du territoire. Ce calcul est également valable pour d'autres pays côtiers. Au Togo, le nombre de bovins abattus dans une année est actuellement d'environ 55 000 têtes. Sur la base d'un taux d'exploitation annuel de 10 à 15%, il faudrait donc élever entre 400 000 et 500 000 bovins dans les ranchs. Toujours en fonction d'une capacité de charge 2 ha par UBT, il faudrait une superficie minimale de 800 000 ha à 1 million d'hectares, soit 10 000 km², ce qui représente environ un cinquième du pays.

À l'échelle d'un pays, la superficie à mobiliser risque donc d'être considérable. Dans le même temps, la conversion en ranchs d'une part importante du territoire risque de se faire au détriment des productions vivrières, tout en impliquant une relocalisation des producteurs qui y vivent pour l'agriculture ou l'élevage. Un tel scénario fait forcément réfléchir. Toutefois, certains argumenteront à juste titre qu'il reste extrême, car il ne s'agit pas vraiment de remplacer en totalité un système d'élevage par un autre. En tant que solution partielle au problème de l'approvisionnement en viande, le *ranching* resterait donc une option à considérer. Dans ce cas, il est important de s'interroger sur certains aspects à prendre en considération.

9. Au Sahel, face aux variations climatiques et à la nécessité de pouvoir se déplacer avec les troupeaux, l'espace peut difficilement être divisé en unités fermées. Dans le cas de Widou Thiengoli, pour pouvoir donner à chaque éleveur une parcelle, il aurait fallu diviser et clôturer en petites unités l'ensemble du territoire régional, ce qui aurait posé de nombreux problèmes pratiques. De plus, la mobilité des animaux n'aurait plus été possible, chaque troupeau familial étant enfermé.

5. Naissage ou réélevage : comment s'approvisionner en animaux et les revendre ?

Les ranchs assurant un cycle complet de production sont moins fréquents. On considère que le naissage est une étape délicate qui relève de la compétence des éleveurs « traditionnels » qui, en plus, en assument les risques à la place du ranch. La formule du réélevage n'est pas pour autant facilitée. Pour réduire les coûts d'acheminement, le bassin d'approvisionnement doit être proche. L'idéal serait que les éleveurs vendent leurs animaux à la porte du ranch. C'est rarement le cas, sauf parfois en situation de sécheresse. L'achat sur les marchés est une option, mais elle est contraignante : ceux-ci doivent être situés dans un rayon restreint. Sinon, le transport par camion est coûteux et l'acheminement sur pied est risqué et peut entraîner des pertes de poids.

L'âge des animaux entrants est décisif. Les jeunes bovins ont une croissance rapide. L'embouche longue de cette catégorie d'animal est donc efficace sur le plan zootechnique. Mais le capital est immobilisé deux ou trois ans. L'entrée d'animaux plus âgés permet une rotation plus rapide des lots (quelques mois), ce qui libère des

fonds pour le fonctionnement courant du ranch. Bien que fondés souvent sur le principe d'une embouche longue, les ranchs rencontrent des difficultés à respecter le nombre prévu d'animaux et le type d'animal à acheter. Cela peut empêcher l'approvisionnement normalisé d'un effectif suffisant pour être rentable.

À la sortie, les centres urbains de consommation sont souvent éloignés et le transport reste cher. La multiplicité des modes de mise en marché témoigne des efforts déployés par les ranchs pour écouler la production : convoyage d'animaux sur pied vers les marchés (impliquant pertes de poids, risques de vol), abattage sur place pour la vente des carcasses sur les marchés locaux ou à l'exportation, vente d'animaux auprès d'ateliers d'embouche urbaine ou paysanne (finition), vente directe à des bouchers pendant les périodes de pénurie en animaux de qualité (mars-juillet). Toutefois, une règle de base subsiste : la commercialisation doit fournir des bénéfices au ranch, tout en offrant au consommateur une viande dont le prix est conforme à son budget.

6. Quelle relation avec les éleveurs ?

À part les rares cas de ranchs privés opérant en vase clos (du naissage à l'abattage), le *ranching* de réélevage est en prise directe avec les éleveurs, surtout en amont. La relation est nécessairement contractuelle. Les éleveurs s'engagent à appliquer des thèmes techniques sur les animaux du troupeau réservés pour le ranch et dont la vente leur permet de rembourser les dettes contractées, notamment pour l'aliment bétail.

Les motifs de tension sont fréquents à propos du prix d'achat des animaux. Pour éviter les distorsions, le ranch achète généralement au même prix que sur les marchés et le prix s'établit en fonction d'une pesée. Mais la vente d'un animal au kilo n'est pas habituelle pour les éleveurs. En plus, lorsqu'il s'agit de veaux, aucune base de comparaison n'est possible, car cette catégorie d'animal se trouve rarement sur le marché. Également, le recours à une tarification qui prend en compte la productivité potentielle de l'animal est déconcertant pour l'éleveur, car le prix au kilo vif d'un animal âgé peut être plus bas que celui d'un jeune.

Pour maximiser les gains de poids, la complémentation est indispensable : fanes de niébé ou d'arachides (cultures dans le ranch ou achats dans les villages), graines de coton, tourteaux. Mais l'équilibre des rations n'est pas toujours respecté. Pour eux, la complémentation relève plus d'une logique de sauvetage que d'une approche productiviste poussant à la consommation d'intrants. Or, le prix des aliments-bétail peut être élevé. De plus, leur disponibilité est contingentée par le dimensionnement des filières agro-industrielles (arachide, coton) ou par les utilisations alternatives qui sont faites (par exemple la

production d'éthanol à partir de la mélasse). Toute rupture dans l'approvisionnement en aliment bétail est alors très mal vécue par les éleveurs qui tiendront le ranch pour responsable des pertes en bétail.

Procédant d'une logique différente que celle du ranch, les éleveurs ne se considèrent pas seulement comme des « naisseurs ». Pour eux, la sortie d'un animal est un manque à gagner. Par ailleurs, la priorité accordée par le ranch aux jeunes mâles finit par entraîner une restructuration des troupeaux dans laquelle les éleveurs ne se reconnaissent plus. Un ratio très élevé de femelles (85% et plus) augmente la production de lait, mais les réserves en mâles pour la vente immédiate ou future se vident et l'économie familiale est fragilisée.

La gestion des ranchs d'éleveurs n'est pas plus simple. Confinés dans des espaces en principe fermés, les éleveurs résidents vivent durement les restrictions sur la mobilité, à laquelle ils sont forcés de revenir tôt ou tard, surtout en mauvaise année. Par manque de surface mobilisable, les ranchs d'éleveurs ont été souvent implantés dans des zones marginales où la productivité des pâturages est faible. Leur mode de fonctionnement repose sur une coupure physique entre communautés pastorales et agricoles qui handicape toute forme d'intégration physique et économique entre les deux activités sans pour autant éviter les conflits – surtout si le ranch a impliqué au départ l'expropriation de cultivateurs. Pour avoir sa place dans un ranch, il faut généralement passer par un processus de sélection qui tend à profiter aux familles les plus nanties, créant souvent une asymétrie, les plus pauvres restant à l'extérieur.

7. Un ranch : des infrastructures, des équipements et des ressources humaines

Le *ranching* oblige à investir lourdement. **L'espace doit être sécurisé** (clôtures ou piquetage) pour éviter les entrées d'animaux étrangers et les fuites de l'intérieur. Dans le ranch, des parcelles doivent être délimitées pour permettre la rotation des pâturages, les mises en défens, la formation des lots d'animaux selon le poids et l'âge. Une zone de quarantaine est indispensable pour les animaux entrants, qui permettra aussi les pesées, les marquages, le détiqage, les castrations et les tests de maladies. Des bâtiments d'élevage ou de stockage de fourrages sont parfois requis.

Une alimentation performante et une politique sanitaire rigoureuse. La dynamique des pâturages doit être parfaitement maîtrisée afin de déterminer les charges animales selon les saisons. Pour protéger les parcours, un réseau de pare-feux est indispensable. Les rotations de pâturages et les mises en défens sont fréquemment nécessaires, mais il faut un grand nombre de parcelles et une conduite rigoureuse des troupeaux. On peut aussi chercher à améliorer les parcours (défrichements sélectifs, réensemencements) ou faire des cultures fourragères pluviales, mais tout cela a un coût. Même avec des charges modérées sur les pâturages, une complémentation en aliment-bétail et en minéraux est indispensable. La protection sanitaire du ranch fait aussi appel à une pratique régulière de la vaccination et des traitements anti-parasitaires.

Une eau abondante et facile d'accès. Compte tenu du faible débit des puits profonds, le *ranching* impose de recourir à des forages, le plus souvent avec stations de pompage. Les coûts d'entretien et d'amortissement doivent être couverts, sous peine d'aboutir à des

infrastructures vieillissantes dont les pannes peuvent avoir des conséquences dramatiques. L'incidence du coût de l'équipement hydraulique sur le coût final d'exploitation est déterminante, d'où le recours fréquent à un système d'antennes pour réduire le nombre de forages à implanter. C'est cependant une option risquée, en cas de problème technique.

Un personnel qualifié, des infrastructures et des équipements. Les bergers ont un rôle central, car la conduite des animaux conditionne leur état général et leurs gains de poids. Il faut aussi des manœuvres, des chauffeurs, des mécaniciens, des magasiniers, un chef d'achat-vente pour l'approvisionnement en animaux et pour la mise en marché, un chef d'opération pour superviser le ranch et un chef d'exploitation pour coordonner les équipes de bergers, acheter les intrants. Des bâtiments et de l'équipement sont indispensables : logements, bureaux, garage, centrale électrique, station radio, véhicules, motos, matériel agricole pour l'entretien des pare-feux, le débroussaillage, les aménagements.

La prise en compte du facteur climatique et environnemental. En zone sahélienne, le ranch ne protège pas contre les aléas du climat. Provoquant une réduction brutale de la biomasse disponible, chaque mauvaise année requiert une gestion d'urgence des effectifs et oblige à des déstockages¹⁰ qui peuvent compromettre la rentabilité. Dans les pays côtiers, il n'est pas certain non plus qu'au cours des 50 dernières années, les pâturages aient conservé la même productivité. Cela devrait alerter sur la nécessité d'actualiser les capacités de charge en ranch utilisées comme référence, car elles datent souvent des années 1960-70.

8. L'exigence de la rentabilité

Dès qu'il s'agit de produire de la viande, la rentabilité est impérative, en fonction de critères implacables : marge entre la valeur du bétail à l'achat et à la vente, coûts de production au kilo net. La productivité du cheptel se mesure en gains de poids. Cette valeur ajoutée peut s'avérer coûteuse. Souvent, des ranchs de réélevage ont été justifiés par le seul fait qu'ils s'intégraient à la filière. Par conséquent, même si la rentabilité n'est pas assurée, celle du commerce de la viande épongera les pertes. Mais la rentabilité du ranch repose aussi sur les structures des prix du bétail qui sont elles-mêmes conditionnées par le pouvoir d'achat des consommateurs. Même si certains ranchs de réélevage se sont dotés d'une fonction de stockage et de régulation, on constate que le *ranching* n'a jamais été en mesure de contrôler et, donc, d'influencer une part significative du marché¹¹. Au final, le consommateur finira par imposer un prix plancher qui risque de s'appliquer autant à la viande provenant d'un ranch qu'à celle issue de l'élevage transhumant.

Il existe peu d'échappatoires. Le *ranching* peut se cantonner à produire une viande destinée à des segments de niche étroits (supermarchés, par exemple), mais l'objectif d'une contribution à l'autosuffisance nationale est détourné. Quant à un marché d'exportation de la viande réfrigérée vers les pays côtiers, il s'agit d'une filière risquée et coûteuse à mettre en place. Elle comporte aussi l'inconvénient majeur de retirer aux pays importateurs un élément de rentabilité finale essentiel pour toute la filière, à savoir le 5^e quartier.

10. En années de sécheresse, les ranchs australiens, canadiens ou argentins n'échappent pas non plus au déstockage forcé.

11. Dans le nord du Sénégal, par exemple, on a estimé au début des années 1980 que l'effectif bovin encadré par la SODESP et destiné au réélevage dans le ranch de Doli représentait seulement 3% du système naisseur de cette zone.

9. Mobilisation de l'espace et statut foncier

Par définition, le *ranching* oblige à mobiliser un territoire important et d'un seul tenant¹², exigence difficile à satisfaire, surtout dans les pays ou les régions à forte densité de population. Pour cette raison, l'implantation de certains ranchs n'a pu se faire qu'en occupant des réserves forestières ou des zones marginales et dégradées. Tant au Sahel que dans les pays côtiers, les surfaces mobilisables deviennent rares et le *ranching* est rapidement à l'étroit. Cette contrainte s'applique aussi aux ranchs d'éleveurs. Au Nigeria, la proposition récente de créer des colonies d'élevage repose sur l'implantation de ranchs collectifs de seulement 5 000 ha, échelle qui risque de concerner aussi les ranchs de production intensive envisagés par le Plan National de Transformation de l'Élevage (2019). Ces ranchs seraient principalement implantés dans des forêts classées. Par ailleurs, à l'époque du téléphone portable et des réseaux sociaux, la société civile n'hésite plus à s'opposer publiquement à des accaparements de terres pastorales, tant pour les ranchs privés ou publics, que pour la recherche pétrolière ou l'exploitation minière¹³.

Source potentielle de conflit, le statut foncier des ranchs est également déterminant. Dans les grands pays exportateurs de viande, compte tenu de l'immensité des parcours exploités¹⁴, de nombreux ranchs ne bénéficient pas d'un titre de propriété, mais plutôt de baux de pâturage accordés par les gouvernements¹⁵. En Afrique de l'Ouest, les ranchs ont des statuts fonciers souvent ambigus, notamment dans le cas des ranchs d'éleveurs. Au Nigeria, dans certaines *grazing reserves*, les éleveurs détiennent seulement un certificat d'occupation. Au Sénégal, bien que le projet n'ait jamais fourni un titre foncier aux éleveurs de Widou Thiengoli, les clôtures ont conféré un caractère privé qui perdure jusqu'à ce jour. Malgré le constat d'échec dressé, elles sont encore en place, près de 40 ans plus tard. Cette résilience se vérifie aussi avec les ranchs de réélevage créés à partir d'une déclaration d'utilité publique. On en connaît très peu qui, après avoir fait faillite, auraient été reversés dans le capital foncier des communautés concernées.

10. Pour ou contre les ranchs ?

Si le *ranching* constitue un élément de solution au problème de l'augmentation de l'offre en viande, il n'est pas nécessairement LA solution. La formule reste possible ponctuellement, mais difficile à envisager à grande échelle en tant que réponse unique aux besoins d'augmentation de l'offre en viande. Le *ranching* peut être implanté là où les conditions sont réunies (y compris en lien avec les systèmes d'embouche intensive), tout en se complétant avec l'élevage transhumant dont les apports restent essentiels pour les consommateurs finaux, mais aussi pour les populations résidentes des zones d'accueil.

Sur les ranchs orientés vers la production, les vraies questions à se poser seraient donc ailleurs. On peut certainement produire plus de viande sur un ranch, mais où, à quel prix et pour quels marchés ? Espace disponible, charge animale admissible et nombre de têtes pouvant être mises en marché chaque année restent les éléments d'une équation toujours délicate à résoudre. Le ranch doit fournir des animaux lourds. Il faut donc alléger les charges financières, profiter des économies d'échelle et maîtriser les risques les plus déterminants.

En matière de rentabilité, le jugement final sera rendu par les conditions du marché et le comportement des consommateurs, souvent plus intéressés au prix de la viande qu'à sa qualité. Dans sa relation avec les éleveurs, le *ranching* doit aussi savoir doser adroitement entre des impératifs de rentabilité et une responsabilité sociale, en tant que facteur de développement vis-à-vis de l'élevage « traditionnel ».

Dans les ranchs d'éleveurs, l'argument de la rentabilité tend à céder devant d'autres considérations : réduction des conflits, sédentarisation de l'élevage, mise en réserve d'espaces pastoraux. Du point de vue de l'éleveur, il faut quand même s'interroger sur la durabilité de son système de vie à long terme, surtout du fait des contraintes à la mobilité. Sans cela, ces ranchs peuvent facilement devenir des poches de pauvreté et, à terme, des foyers de conflits.

Autant de raisons de bien réfléchir avant de se lancer à titre public ou privé dans une opération de *ranching* dont le succès reposera autant sur sa faisabilité économique et financière que sur son acceptation sociale.

12. En 1970, l'étude de faisabilité d'un ranch d'embouche dans le nord du Burkina Faso (Oudalan) établissait le seuil de rentabilité à 10 000 têtes de bovins nécessitant 80 000 ha, pour une capacité de charge de 8 ha/UBT, chiffre optimiste qui en dit long sur l'abondance de pâturages à l'époque (avant la sécheresse de 1973). Le projet avorta devant le refus des populations de concéder au-delà de 20 000 ha de parcours.

13. Le Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA) et l'Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN) ont récemment évalué qu'en zone pastorale, environ 54 000 ha de ranchs ont été clôturés, 200 000 ha concédés à une société uranifère (dans une zone de cure salée) et plus de 2,5 millions ha attribués pour cause d'utilité publique à une société pétrolière chinoise dans l'est du pays.

14. L'un des plus grands ranchs, celui de Anna Creek en Australie, totalise 340 000 km², superficie supérieure à celle de la Belgique. Aux États-Unis, le W.T. Waggoner Estate Ranch a la taille des villes de New-York et de Paris réunies. Créé en 1882 dans l'ouest du Canada (Province de l'Alberta), le Ranch Bar U opérait sur 600 km² de parcours loués auprès du Gouvernement Fédéral. En 1995, ce dernier en fera un musée historique national célébrant l'histoire de l'élevage bovin dans ces régions.

15. Dans l'ouest canadien, de vastes zones de pâture sont depuis longtemps sous la juridiction du Gouvernement Fédéral ou celui des Provinces, à travers des baux de pâturage. D'un point de vue historique, en Argentine, c'est l'augmentation du prix des baux de pâturage qui a conduit les ranchers de moutons à migrer vers la pampa semi-aride, libérant ainsi des terres dans la pampa plus humide pour l'élevage bovin et céréalier.

Ouvrages de référence

- Aubague S.**, Barré N. S., 2017, Terres pastorales au Niger : les éleveurs face à la défense de leurs droits, in : Revue Grain de Sel, no 73-74.
- Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement**, 1970, Le Développement économique de la Haute-Volta, Volume III, Élevage.
- Boudet G.**, 1963, Étude et cartographie des pâturages du Ranch de Toumodi; 1966, Étude agrostologique du ranch de Sipilou (République de Côte d'Ivoire), Institut d'Élevage et de Médecine vétérinaire des Pays Tropicaux (IEMVT), Maisons Alfort.
- Boutrais J.**, 1983, L'élevage soudanien : des parcours de savanes aux ranchs (Cameroun-Nigeria), Travaux et Documents de l'ORSTOM.
- Boutrais J.**, 1990, Derrière les clôtures, Essai d'histoire comparée de ranchs africains, Cah. Sci. Hum. 26 (1-2) 1990 : 73-95.
- Breen D. H.**, 1983, The Canadian Prairie West and the Ranching Frontier 1874-1924, University of Toronto Press.
- Commission des Communautés Européennes**, 1974, Possibilités de création d'industries exportatrices dans les États Africains et Malgaches : viandes, cuirs et peaux, Volume 4, Étude de préfaisabilité et fiches de projets.
- Conseil de l'Entente**, 1969, Approvisionnement en viandes de l'Afrique Centre-Ouest, Tome 11, Contribution à l'étude économique des ranchs d'embouche (annexe II, Sarniquet J.).
- Dorel G.**, 1971, L'Élevage aux États-Unis : mise au point, Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, no 5, pp 39-56.
- Government of Nigeria**, January 2019, National Livestock Transformation Plan (NLTP) 2019-2028, Strategy Document.
- Haley J. E.**, 1981, Charles Goodnight, Cowman and Plainsman, University of Oklahoma Press.
- Moussa Aloua**, 1974, Bilan des ranchs d'embouche installés en zone sahélienne, Thèse, École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar.
- Nugent, B.**, 2012, Argentina's Transforming Cattle Ranchers: a political economic look at instability and resilience, Thesis, San Diego State University.
- Okaiyeto PO.**, Abubakar Y.U., 2006, Post Mortem Analysis of Mokwa Cattle Ranch, Niger State in: Journal of Animal and Veterinary Advances 5(5): 344-349.
- Olang M.**, 1982, Organizations and Procedures in Group Ranch Development in Kenya, Overseas Development Institute, Pastoral Network Paper 13c.
- Oxby C.**, 1982, Group Ranches in Africa, Overseas Development Institute, Pastoral Network Paper 13d.
- République du Niger**, Ministère du Développement Agricole, Projet de Développement des Exportations et des Marchés Agro-Sylvo-Pastoraux (PRODEX), 2008 Étude sur la compétitivité des filières viande rouge-cuir et peaux.
- République du Niger**, 2013, Stratégie de développement durable de l'élevage (SDDEL) 2013-2035.
- République Française**, Ministère des Relations Extérieures, 1984, Évaluation de l'élevage bovin dans la zone sahélienne au Sénégal (Deramon J., de Gonville G., Pouillon F).
- Thébaud B.**, Corniaux C., François A., Powell A., 2018, Étude sur la transhumance au Sahel : 10 constats sur la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest, UK-Aid, Union Européenne, Acting for Life, CIRAD, NCG.
- Togola M.**, Cisse M., Breman H., 1975, Évolution de la végétation du ranch de Niono depuis 1969, in : Inventaire et cartographie des pâturages tropicaux africains, Actes du Colloque, Bamako 3-8 mars 1975.
- World Bank**, May 1974, Appraisal of the Livestock Development Project in Ghana.

ACTING FOR LIFE



40 avenue de l'Europe
93352 Le Bourget
France

Acting for Life est une association reconnue d'utilité publique
(statut accordé par le décret du 11 mars 2002)

Tél : (+33) (0)1 49 34 83 13 - **Fax :** (+33) (0)1 49 34 83 10

E-mail : contact@acting-for-life.org

site web : <http://www.acting-for-life.com/fr/>